

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le mardi 5 septembre 2017 à 19 h 15 et à l'endroit habituel des sessions.

**PRÉSENCES:**

Sont présents

Mesdames : Thérèse Sirois – Agathe Drouin –  
Carmen Massé, mairesse

Messieurs : Guy Thibault – Kéven Lévesque Ouellet – Yan Marceau

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Andrée-Anne Caron, agente de projets et de développement et monsieur Sébastien Bérubé, employé au garage municipal sont aussi présents à cette séance.

**OUVERTURE :**

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, la mairesse fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h 15.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Suivi et adoption du procès-verbal du mois d'août 2017;
- 4- Présentation et adoption des comptes;
- 5- Lecture du courrier;
- 6- Agente de projets Madame Andrée-Anne Caron;
- 7- Période de questions de 20 h à 20 h 30;
- 8- Voirie municipale :
  - a) Sel à glace;
  - b) Vente par avis public;
  - c) Virée d'autobus – chemin Paradis;
  - d) Entrée privée – Monsieur Magella Fortin;
  - e) Chemin Thibault;
  - f) Pneus camion Inter;
- 9- Colloque de zone ADMQ;
- 10- 60<sup>e</sup> anniversaire des chevaliers de Colomb;
- 11- Billets de participation au Gala de l'Entreprise du Témiscouata 2017;
- 12- Pompiers;
- 13- Déclaration de la directrice générale sur l'objet, la portée et le coût du règlement # 251 – 2017 que le conseil s'apprête à adopter;

- 14- Règlement modifiant l'entente relative à la cour municipale commune;
- 15- Annulation du Règlement d'emprunt pour le réaménagement de la bibliothèque municipale de Saint-Elzéar-de-Témiscouata;
- 16- Renouvellement de la marge de crédit- 75 000,00\$;
- 17- Dossier eau potable;
- 18- Questions diverses :
  - A) \_\_\_\_\_ Offre de service professionnel; \_\_\_\_\_
  - B) \_\_\_\_\_ Appui sinistre Pohénégamook; \_\_\_\_\_
  - C) \_\_\_\_\_
- 19- Période de questions (15 minutes);
- 20- Levée de l'assemblée.

2017– 104

IL EST PROPOSÉ par M. Yan Marceau;  
 APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet «Questions diverses» ouvert.

**PROCÈS-VERBAL :**

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal;

2017 – 105

IL EST PROPOSÉ par M. Yan Marceau;  
 APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que le procès-verbal du mois d'août soit accepté tel que présenté.

**COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2017 :**

ADMQ	# 05092017	60.00	4629
Air liquide	# 67132966	22.81	4630
Groupe Dynaco Pohé	# 71363675	13.30	4631
Buanderie RDLoup	# 500334	27.59	4632
Bureau en gros	# 9716, 114953	650.31	4633
Mon Bureau.ca	# 90356	483.44	4634
Distribution Rioux	# 4276, 4277, 4313, 4378	7110.02	4635
Pierre Dupuis	# 1592	2938.72	4636
Épicerie chez Nancy	# A0295288	23.96	4637
Fonds d'info sur territoire	# 201701910009	4.00	4638
Infotech	# 201800228	517.39	4639
Jacques Larochelle	# 52400	1641.00	4640

Jean-Roch Roy	# 12839	1138.26	4641
Lionel Charest	# 0158699	43.92	4642
Maurice Bérubé	# 019212	1500.00	4643
MRC de Témiscouata	# 201701227	39.64	4644
Keven Lévesque Ouellet	# 20170905	298.90	4645
Peterbilt	# 472400Q	369.44	4646
Pétroles R. Turmel	# 7331, 7654, 8173	278.36	4647
Pieces d'auto Michaud	# 7994, 8027, 8107	392.69	4648
Serres de la Savane	# 100027	216.73	4649
Servitech	# 34374	5009.81	4650
Chèque annulé		0.00	4651
Surplus général Tardif	# 116377	140.69	4652
Denise Dubé	Petite caisse	213.38	4653
Salaire	août 2017	9797.89	accessd
Carmen Massé	Mairesse	796.71	accessd
Guy Thibault	Maire suppléant	448.36	accessd
Yan Marceau	Conseiller	248.90	accessd
Agathe Drouin	Conseillère	298.90	accessd
	<b>Total des dépenses</b>	<b>34725.12</b>	<b>\$</b>

**DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS SUFFISANTS :**

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2017, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : \_\_\_\_\_

**ACCEPTATION DES COMPTES :**

2017 – 106

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;  
 APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

**SEL DE DÉGLAÇAGE**

2017 – 107

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;  
 APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal fasse l'achat de 77 tonnes de sel de déglacage au prix de cent trois dollars cinquante sous (103.50\$) la tonne.

## **VENTE PAR AVIS PUBLIC**

2017 – 108

IL EST PROPOSÉ par M. Yan Marceau;  
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal fasse parvenir un avis public à tous les contribuables de la municipalité pour offrir différents articles à vendre. Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité et l'ouverture se fera à la réunion du mois d'octobre 2017.

## **ACHAT DE JANTES DE ROUES POUR CAMION INTER**

2017 – 109

IL EST PROPOSÉ par M. Yan Marceau;  
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata fasse l'achat de jantes de roues en aluminium pour le camion Inter.

## **INSCRIPTION COLLOQUE DE ZONE ADMQ**

2017 – 110

IL EST PROPOSÉ par M. Yan Marceau;  
APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte l'inscription de madame Denise Dubé au colloque de zone de l'ADMQ au montant de soixante dollars (60,00\$) à Saint-Honoré-de-Témiscouata. Les frais de transport et de repas seront remboursés sur présentation de factures

## **BILLETS GALA DE L'ENTREPRISE**

2017 – 111

IL EST PROPOSÉ par Mme Agathe Drouin;  
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata réserve deux (2) billets au coût de quatre-vingt dollars (80,00\$) chacun pour le Gala de l'Entreprise du Témiscouata 2017 qui aura lieu le samedi 18 novembre prochain à l'École secondaire de Dégelis.

**MOTION DE FÉLICITATIONS POMPIERS SAINT-LOUIS-DU-HA!  
HA!/SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

2017 -112

EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
APPUYÉ par Mme Thérèse Sirois;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata fassent parvenir une motion de félicitations aux pompiers de Saint-Louis-du Ha! Ha! – Saint-Elzéar-de-Témiscouata afin de souligner l'excellence de leur travail.

**DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA  
PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT # 251 – 2017 QUE LE CONSEIL  
MUNICIPAL S'APPRÊTE À ADOPTER**

La directrice générale déclare que le Règlement suivant que le conseil s'apprête à adopter a pour objet de modifier l'entente actuelle relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup de manière à permettre à la MRC des Basques et aux municipalités de cette MRC d'adhérer à la cour municipale commune de Rivière-du-Loup et qu'il entraîne aucun coût pour la municipalité.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 251-2017 AUTORISANT LA CONCLUSION  
D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR  
MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP AFIN DE  
PERMETTRE, NOTAMMENT L'ADHÉSION DE CERTAINES  
MUNICIPALITÉS À LA COUR MUNICIPALE**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata désire se prévaloir des articles 21 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) pour conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup et permettre l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné aux fins des présentes lors de sa séance ordinaire du *04 juillet* 2017;

EN CONSÉQUENCE :

2017 – 113

IL EST PROPOSÉ par Mme Thérèse Sirois;  
APPUYÉ par M. Yan Marceau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le règlement numéro 251-2017 du autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour

municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale, soit adopté.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

ARTICLE 1 : La municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2 : Le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de saint-Elzéar-de-Témiscouata l'original de l'entente jointe au présent règlement.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**ANNULATION DU RÈGLEMENT # 246 – 2017 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

2017 – 114

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;  
APPUYÉ par Mme Thérèse Sirois;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata annule le règlement d'emprunt # 251 – 2017 pour le réaménagement de la bibliothèque municipale de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

**RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE 75 000,00\$**

2017 – 115

IL EST PROPOSÉ par Mme Thérèse Sirois;  
APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à renouveler la marge de crédit de soixante et quinze mille dollars (75 000,00\$) auprès du Centre financier aux Entreprises de Témiscouata-sur-le-Lac.

## **MARGE DE CRÉDIT DE 100 000,00\$**

2017 – 116

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à un emprunt temporaire sous forme de marge de crédit de cent mille dollars (100 000,00\$) auprès du Centre financier aux Entreprises de Témiscouata-sur-le-Lac.

## **MANDAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN INGÉNIERIE – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata ne possède pas de Service d'ingénierie permettant de répondre à diverses demandes provenant autant des différents ministères que de ses employés municipaux, de la MRC ou d'entrepreneur/promoteur ayant des liens d'affaires avec les services d'infrastructures municipales;

2017 – 117

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
APPUYÉ par M. Yan Marceau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal accepte la proposition de Norda Stelo d'assister, au besoin, en réalisant l'émission d'avis, de vérifications ou de diverses analyses afin de répondre aux questions soulevées. Le service de consultation sera une assistance ponctuelle.

Le mandat d'assistance sera réalisée selon la méthode horaire de cent trente-trois dollars cinquante de l'heure (133,50\$) pour monsieur Éric Bélanger, sur un budget d'environ quarante heures (40).

## **APPUI SINISTRE POHÉNÉGAMOOK**

ATTENDU que la Ville de Pohénégamook est victime depuis plus de vingt ans d'inondations répétées et provoquées par des pluies diluviennes;

ATTENDU qu'il est inacceptable que, malgré de très nombreuses démarches de la Ville de Pohénégamook, les factures du dernier événement de cette nature, qui remonte à plus de 20

mois, n'ont toujours pas été réglées par le gouvernement du Québec;

ATTENDU que le poids financier des réparations que la Ville de Pohénégamook a dû effectuer conséquemment aux inondations de 2015 atteint maintenant un plafond historique, reposant sur les seules épaules de ses contribuables et ce, malgré toutes les démarches entreprises par Pohénégamook pour faire débloquer le dossier;

ATTENDU que la capacité de payer des citoyens ainsi que les limites d'endettement de la Ville sont maintenant dépassées, et que les intérêts courus sur les emprunts d'urgence contractés par la Ville, en attendant l'aide gouvernementale, atteignent maintenant plus de 25 000\$;

ATTENDU que les changements climatiques qui provoquent de telles inondations entraînent des sinistres à répétition qui hypothèquent les efforts de la Ville de Pohénégamook et viennent saper depuis 20 ans ses démarches de développement économique et social, et connaît aussi des répercussions sur d'autres municipalités environnantes;

ATTENDU que le gouvernement du Québec, par la bouche du ministre responsable de la région, monsieur Jean D'Amour, s'est engagé à soutenir la Ville de Pohénégamook dans les travaux nécessaires à effectuer pour régler définitivement ce problème, et qu'il a assuré des contributions nécessaires afin que la Ville de Pohénégamook puisse adapter de façon définitive ses infrastructures aux nouvelles réalités occasionnées par les changements climatiques;

ATTENDU que la mairesse de Pohénégamook et son conseil municipal ont formellement sommé le ministre responsable de la région de s'activer auprès de ses collègues pour obtenir le règlement des factures du passé et l'aide financière nécessaire promise au règlement définitif du problème des inondations récurrentes;

2017 – 118

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;

APPUYÉ par M. Yan Marceau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);



Que la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata appuie la Ville de Pohénégamook dans ses démarches afin d'enjoindre le gouvernement du Québec :

À respecter ses engagements et solder à très court terme les comptes impayés dans le dossier des inondations qui ont affecté la municipalité;

À garantir à la Ville les fonds nécessaires afin de solutionner définitivement le problème récurrent qui dégrade ses infrastructures et mine ainsi ses efforts de développement social et économique;

À soutenir la Ville dans ses efforts de développement socioéconomique en supportant les projets mis de l'avant.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 50, la mairesse déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Carmen Massé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Directrice générale

---

Mairesse